

Compte rendu du conseil municipal du 30 décembre 2025

Présents : Jean-Marie Esclamadon, Olivier Guillot, Dominique Gargaud, Vincent Naudin, Typhanie Brandy, Michel Trouillard, Thomas Ragot, Véronique Debrauwer, Corinne Charpentier

Absents excusés : Maryse Jardin donne pouvoir à Olivier Guillot, Gérard Véclin donne pouvoir à Jean-Marie Esclamadon, Nicolas Roehrig donne pouvoir à Dominique Gargaud

Absent : Céline Deglane, Julie Pousse

Début de séance à 19h35

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Thomas Ragot est désigné secrétaire de séance.

2. Délibération concernant l'attribution du marché de l'eau potable

Jean-Marie Esclamadon présente la délibération relative au choix du futur prestataire de la distribution d'eau potable sur la commune. Il s'appuie sur le rapport émis par la CCHLeM pour comparer les deux entreprises ayant répondu à l'appel d'offres (AGUR et SAUR).

Mme Carole Breuil, responsable du service assainissement de la CCHLeM, est présente afin de répondre aux questions des élus.

Dominique Gargaud s'interroge sur les éléments expliquant l'écart de notation entre AGUR (90,3/100) et SAUR (84/100). Mme Breuil explique que l'offre d'AGUR se distingue notamment par un volet matériel et un service client plus développés, ainsi que par une meilleure expérience, la CCHLeM ayant rencontré par le passé des difficultés de traitement de dossiers avec la SAUR.

Olivier Guillot souligne le caractère délicat de la présence de Mme Breuil, agente de la CCHLeM, lors de cette réunion, dans un souci d'impartialité de la commune vis-à-vis des deux sociétés. Mme Breuil précise que sa présence a un rôle strictement explicatif et que le débat du conseil municipal se poursuivra après son départ, tout comme le vote de la délibération.

Olivier Guillot demande si le prix actuel de l'eau sera maintenu pour l'année 2026, ce qui est confirmé.

Résultat des votes : 1 abstention, 12 voix pour. Délibération adoptée.

3. Délibération pour la signature des avenants au marché de rénovation énergétique de l'école

Jean-Marie Esclamadon expose un tableau détaillant les différents travaux supplémentaires nécessaires à la poursuite des travaux de rénovation énergétique de l'école.

Le résumé des travaux est le suivant :

Menuiserie intérieure : +370 €

Revêtement de façade : -7 566 €

Plâtrerie : +898 €

Démolition / désamiantage : +21 117 €

Le marché global, avenants compris, s'élève à 528 058 €, contre 511 222 € à l'origine, soit une évolution de 3,29 %.

Michel Trouillard pose la question de la responsabilité du maître d'œuvre concernant ces nouveaux travaux, dont la majorité résulte d'erreurs de jugement et/ou d'estimation de ce dernier. Jean-Marie Esclamadon indique qu'il soulèvera cette question suite à la prochaine réunion de chantier, prévue

le 12/01/2026.

Fin des travaux estimée par le maître d'œuvre : fin janvier 2026.

Résultat du vote : Voté à l'unanimité. Délibération adoptée.

4. Délibération concernant un bail professionnel

Jean-Marie Esclamadon détaille le bail professionnel pour l'installation d'une psychomotricienne dans les locaux du bâtiment Sainte-Marguerite (ex-Géonat).

Ce bail est rédigé sur la même base que celui signé avec les infirmiers.

Il comporte, en plus, la possibilité d'une sous-location, à la demande de l'intéressée.

Une modification du préavis de congé est demandée par l'intéressée, passant de six mois à quatre mois.

Une progressivité trimestrielle du loyer a été accordée mais n'était pas inscrite dans le projet de bail initial ; celle-ci est donc ajoutée au projet de bail.

Résultat des votes : Voté à l'unanimité. Délibération adoptée.

Questions diverses

Dominique Gargaud demande, suite à la réunion de clôture du SIPES en date du 29/12/2025, si les élus titulaires et suppléants de Cieux ont été choisis pour le nouveau syndicat AEJO87.

Jean-Marie Esclamadon propose la continuité pour les titulaires (Jean-Marie Esclamadon et Dominique Gargaud) et appelle aux volontaires pour la suppléance, à laquelle Olivier Guillot et Véronique De Brauwer se portent candidats. Toutefois, ces nominations seront soumises à une délibération lors du prochain conseil municipal.

Fin du conseil municipal à 20h45.